Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 13 (1868)

Heft: 24

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; Jules DUMUR, capitaine fédéral du génie.

N° 24. Lausanne, le 2 Décembre 1868. XIII° Année.

SOMMAIRE. — Société militaire fédérale. Assemblée générale ordinaire, à Zug, le 31 août 1868 (procès-verbal). — Ecole fédérale des officiers d'infanterie. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Message du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale concernant l'armement personnel des armes spéciales. — Maintien ou abolition des shrapnels. — Construction de la caserne de Thoune. (Fin.) — Sur la conduite des eaux à l'Allmend de Thoune.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

dans l'église de St-Oswald, à Zug, le 31 août 1868.

(Proces-verbal.)

Environ 350 officiers se réunissent à 8 ½ heures sur la place de la fête, pour la remise officielle du drapeau.

Le cortége, musique en tête, se rend au bruit des salves d'artillerie sur la principale place de la ville, où M. le lieut.-colonel Meier d'Hérisau remet le drapeau au comité central actuel, en prononçant de chaleureuses paroles. M. le colonel Letter de Zug, en recevant le drapeau des mains du nouveau comité central, présente d'éloquents remerciements pour l'honneur fait au canton de Zug, à la garde duquel est confié ce symbole de notre liberté. Il promet, au nom des officiers de la ville et du canton de Zug, de conserver fidèlement la bannière fédérale, et termine en invitant l'assemblée à pousser un triple hourrah à notre chère patrie. Après le chant de l'air national, accompagné par la musique, le drapeau est reconduit à la demeure du président; puis le cortége se rend à l'église de St-Oswald pour l'assemblée or-